

AVIS
COUR PROVINCIALE DU MANITOBA
(CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : PEGUIS

À compter du 1^{er} avril 2024, les séances du tribunal itinérant de Peguis seront réduites de quatre (4) à trois (3) séances par mois; la séance du premier lundi du mois sera supprimée. Cette réduction reflète les besoins actuels de ce tribunal. Les séances du tribunal de Peguis seront les suivantes.

1. le premier mardi du mois sera désormais consacré à la protection de l'enfance, aux premières comparutions, aux déjudiciarisations et aux affaires inscrites au rôle, ainsi qu'aux procès en vertu de la Loi sur les infractions provinciales;
2. le **troisième** mardi du mois sera consacré aux décisions et aux affaires fédérales;
3. le **troisième** mercredi du mois continuera d'être consacré au rôle des causes.

ÉMIS PAR :

« Original signé par : »

Monsieur le juge en chef Ryan Rolston
Cour provinciale du Manitoba

DATE : Le 10 janvier 2024